

Application de l'article 113

103.3 Lorsque le représentant d'une compagnie d'une province autre que le Québec a été nommé par le conseil d'administration de la compagnie...

2003.11.18

118. Les articles 110 et 111 de la Loi sur les sociétés par actions s'appliquent...

110.31 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite...

110.31 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite par un tribunal ont le statut de sociétés par actions en faillite...

110.32 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite par un tribunal ont le statut de sociétés par actions en faillite...

111.21 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite...

111.21 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite par un tribunal ont le statut de sociétés par actions en faillite...

111.22 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite par un tribunal ont le statut de sociétés par actions en faillite...

111.23 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite par un tribunal ont le statut de sociétés par actions en faillite...

112.11 Les paragraphes 113(1) et (2) de la Loi sur les sociétés par actions s'appliquent...

112.11 Les paragraphes 113(1) et (2) de la Loi sur les sociétés par actions s'appliquent...

112.12 (1) Lorsque le surintendant a imposé un contrôle d'une compagnie en vertu des articles 91.2 ou 103.2 ou en a été nommé...

103.3 Where the representative of a company pursuant to section 91.2 applies with such modifications as the circumstances may require...

118. Sections 110 and 111 of the said Act are repealed and the following provisions enacted...

110.31 Where any company fails to pay any dividend or interest on any debenture of the company or a dividend claim after final payment or regular course of law for the period of thirty days after the date of a legally valid discharge and after notice of failure to pay has been given to the holder, the company shall be deemed to be insolvent...

111.21 Where any company registered under the Act fails to deposit in the Office of the Registrar pursuant to section 70 or section 71 or to comply with the examination and reporting requirements...

112.11 Subsections 117(1) to (3) of the said Act are repealed and the following substituted therefor...

112.12 (1) Where the Superintendent has control of a company pursuant to section 91.2 or 103.2 or has been appointed...

Application de l'article 113

2003.11.18

110.31 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite...

111.21 Les sociétés par actions qui ont été déclarées en faillite...

112.11 Les paragraphes 113(1) et (2) de la Loi sur les sociétés par actions s'appliquent...

112.12 (1) Lorsque le surintendant a imposé un contrôle d'une compagnie en vertu des articles 91.2 ou 103.2 ou en a été nommé...